



HABILITATIONS NUCLÉAIRES PRIMO INTERVENANT EN CNPE NUCLÉAIRE

à du au

Financé par

Avoine

Tél :

CONDITIONS D'ADMISSION

Niveau de sortie :

Sans Niveau spécifique

Contenu et programme

Objectifs :

- Mettre en œuvre lors de son intervention les règles de base de la culture sûreté, en lien avec la protection des intérêts sur un CNPE EDF.
- Adapter son comportement à chaque risque identifié en appliquant les dispositions décrites dans l'analyse de risques (incendie, sécurité générale, assurance de la qualité, environnement) de son chantier.
- Appliquer les règles spécifiques aux interventions sur des EIPS relatives à la sûreté nucléaire.

Programme :

- La politique de protection des intérêts sur un CNPE EDF.
- La culture sûreté nucléaire.
- Le recueil de Prescription du Personnel.
- Incendie – Explosion - Environnement.
- Le fonctionnement d'une centrale REP et le repérage des locaux et des matériels.
- Les règles d'assurance de la qualité pour Intervenant : NT 85-114.
- Les Pratiques de Fiabilisation de l'Intervention.
- La mise en situation sur chantier école portant sur l'ensemble des domaines précités.
- La politique de protection des intérêts et sa mise en œuvre.
- Les arrêts de tranche.

- La qualification des matériels aux conditions accidentelles.
- Les risques liés aux DMP, MTI, FME.
- Les requalifications.
- La mise en situation sur chantier école portant sur l'ensemble des domaines précités.

LES AUTRES SESSIONS

	Adresse	Date de sessions	Publics	Financeurs
	Avoine (37)	Inscription à la demande du 01/01/2025 au 31/12/2025	Tout public	

Informations pratiques

Organisme responsable :

- Avoine

Numéro de session : / Référence GIP : 2349511F

Mise à jour le 21/11/2024